



# Bienvenue à l'atelier : Conditions-cadres et femmes en entreprise

**Fanny Brault**  
**GF Machining Solutions**

**Béatrice Martin-Flatin**  
**Swissmem**



# Programme

Accueil – Présentation

Les femmes dans la Branche MEM

Egalité salariale

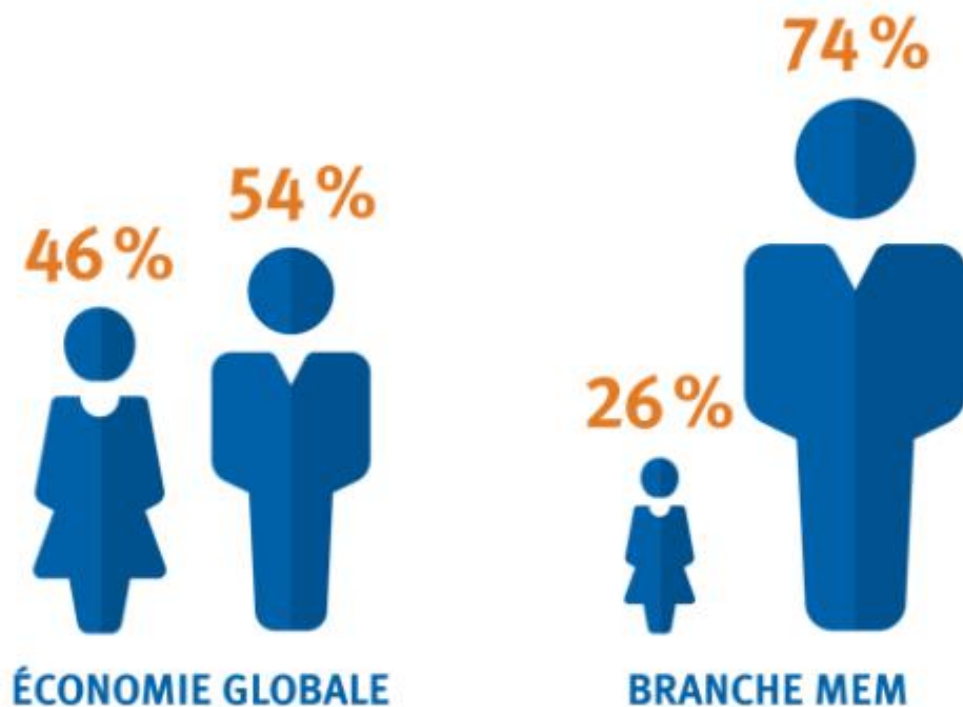
Protection de la Personne et protection contre le harcèlement – en particulier contre le harcèlement sexuel

Grossesse – Maternité - Allaitement

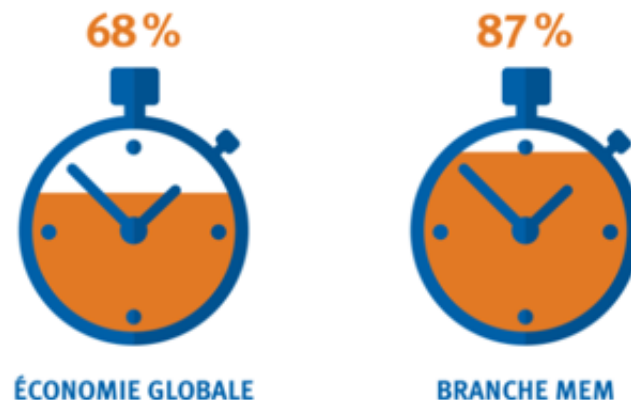


# Les femmes dans la Branche MEM

# Les femmes dans la Branche MEM



PART DES EMPLOYÉS À PLEIN TEMPS DANS LA BRANCHE MEM COMPARÉE À CELLE DANS L'ÉCONOMIE GLOBALE



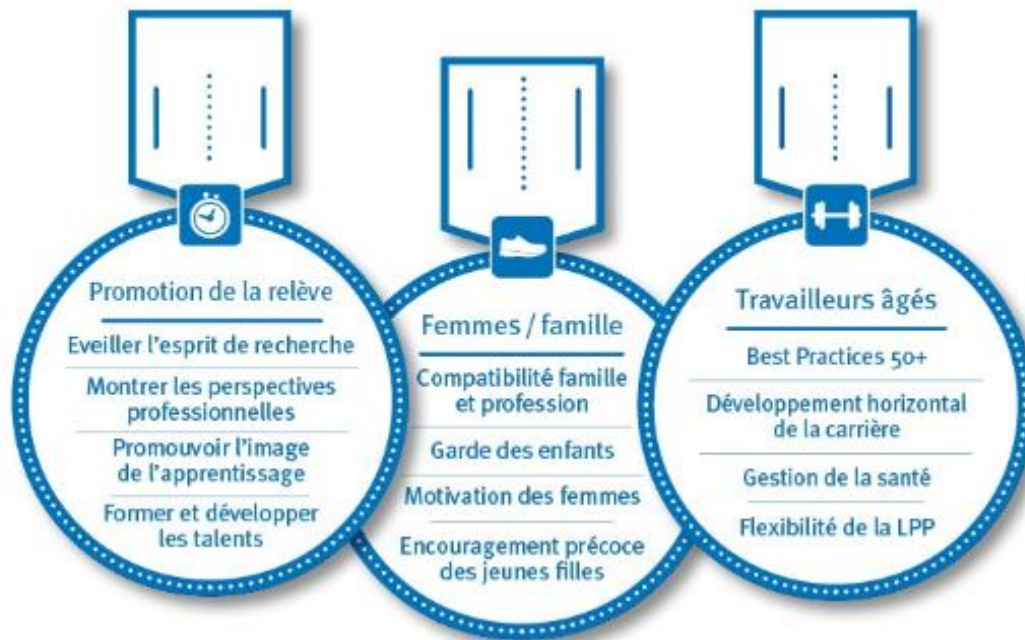
# Pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la Branche MEM: une réalité

## Etude B,S,S. Basel 2014 et 2018

- 5 champs professionnels sur 11 pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- 2018 : confirmation de la pénurie



# Swissmem est active depuis des années





Egalité de salaire pour un travail de valeur égale!

# Souvent on entend qu'il n'y a pas d'égalité de salaire...



## L'ÉGALITÉ HOMMES FEMMES DANS L'ENTREPRISE SUR LA SELLETTE



# Ce n'est PAS LE CAS dans nos entreprises!

## **Notre CCT est garante de l'égalité!**

L'article 15.1 CCT établit le principe fondateur qui régit la gestion des salaires de nos entreprises membres appliquant la CCT.

## **Participation à l'enquête salariale Landolt & Mächler:**

Environ 80'000 salaires sont analysés chaque année

Résultat: Entre 1,9 et 2,5% d'écart, soit inférieur aux 5% autorisés

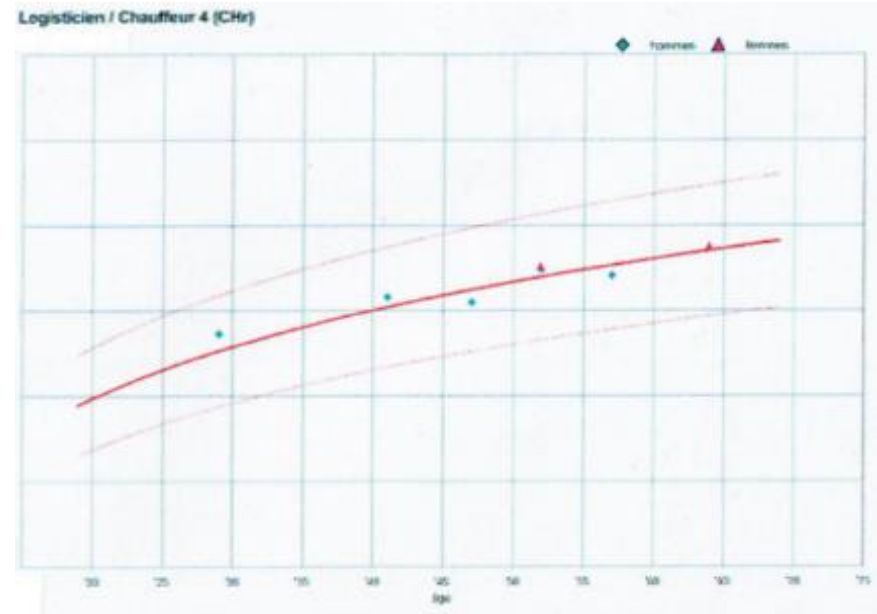
# Modification législative à partir de cette année:

## Adoption par le parlement de la modification de la loi sur l'égalité

- Entreprises employant au moins 100 travailleurs
- Analyse de l'égalité des salaires
- Concerne 0.9% des entreprises = 46% des travailleurs de/en Suisse

# Et concrètement chez GF Machining Solutions ?

- 1 poste = 1 description de fonction non générée
- Benchmark à l'embauche
- Analyse régulière des postes





# Protection de la Personne

# Protection de la Personne

- Article 28 al.1 CCT
- Article 328 CO
- Article 6 al.1 LTr



# Protection de la Personne: harcèlement moral

**DIS DONC, JEUNE FILLE  
ON AIMERAIT BIEN UN PEU  
DE CAFÉ POUR NOTRE RÉUNION!**

**JEUNE HOMME, LA  
MACHINE À CAFÉ EST  
AU BOUT DU COULOIR!**

MAIS. BIEN. SÛR!



# Protection de la Personne: harcèlement sexuel



# Et concrètement chez GF Machining Solutions ?

- Communiquer et apprendre à donner des limites : travail sur les types de personnalité
- Ne pas minimiser. Un environnement à dominante masculine n'excuse pas tout!
- Ne pas laisser passer une remarque ou une attitude : chacun est responsable



# PENDANT LA GROSSESSE



« Une femme enceinte est en principe apte à travailler à moins d'être malade ou que son travail mette en danger l'enfant à naître ou elle-même » SECO



# PENDANT LA GROSSESSE

Article 35 LTr1, alinéa 1

**« L'employeur doit occuper les femmes enceintes et les mères qui allaitent de telle sorte que leur santé et la santé de l'enfant ne soient pas compromises et aménager leurs conditions de travail en conséquence. »**



# PENDANT LA GROSSESSE

Pendant la grossesse, nos entreprises protègent les femmes en :

- Respectant les temps de travail
- Adaptant leurs tâches, surtout pour les femmes qui travaillent debout



# APRES LA GROSSESSE

En cas de maternité, la travailleuse a droit, après l'accouchement, à un congé d'au moins 14 semaines - Art 329f CO

**La CCT MEM octroie 16 semaines  
...et même un congé paternité!**

- Protection du droit aux vacances
- Protection contre la résiliation de contrat pendant 16 semaines après l'accouchement



# APRES LA GROSSESSE

Les mères qui allaitent peuvent disposer des temps nécessaires pour allaiter ou tirer leur lait.



# Et concrètement chez GF Machining Solutions ?

- Flexibilité des modes de travail : horaire, home office, temps partiels
- Possibilité de congé sans solde
- Temps additionnel pour la famille
- Garantie d'un poste de travail approprié au retour de maternité





MERCI !